

Règlement des Marchés Nocturnes Artisanaux de Granges-Aumontzey



Date et lieu :

- Le Marché aura lieu tous les mercredis du 19 juillet au 09 août 2017.
- L'accueil des exposants se fera à partir de 16h. Un agent communal sera présent.
- Tous les stands devront être installés à 17 h 30.
- Ouverture au public : de 18 h à 22 h.

Emplacements et tarifs :

- Les places seront attribuées en fonction de l'ordre d'inscription.
- Tarifs : 1,50 € le mètre.
- Au centre-ville, vous aurez la possibilité de garer votre véhicule derrière votre stand.
- Il sera possible de se raccorder au réseau électrique. **Matériel électrique non fourni (rallonge électrique à prévoir).**
- Les exposants s'engagent à avoir du matériel aux normes et en bon état. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'incident.
- **Tout le matériel (chaises, tables, parasols...) sera à apporter par les exposants.**
- **Les inscriptions seront acceptées dans la limite des emplacements disponibles**

Conditions de participation :

- Seuls les exposants ayant envoyé leur dossier (bulletin d'inscription, règlement signé, paiement des emplacements) pourront participer au Marché. Le droit de place est payable par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement.
- Toute inscription est ferme et définitive.
- Seules les personnes inscrites pourront y participer.
- Pour le bon déroulement des marchés, il est impératif de signaler son absence ou son retard avant 12 h au 03.29.51.41.09.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne qui présenterait une mauvaise attitude (agressivité, ébriété).
- Les emplacements réservés non occupés à 17 h 30 pourront être attribués à d'autres exposants.
- Les inscriptions sur place pourront être acceptées dans la limite des places disponibles.

Fait en double exemplaire, dont un est à retourner dûment daté et signé.

Date :

Signature :